Miroir sécurité Polymir incassable et étroréfléchissant - 600x400mm

Référence : B3280002

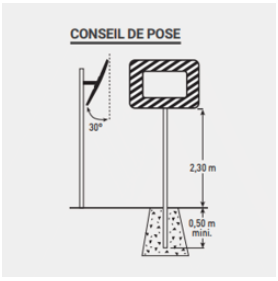

DESCRIPTION :

- Type de produit : Miroir de sécurité
- Conforme à l'arrêté du 7 juin 1977
- Dimensions optique : 600 x 400 mm
- Dimensions du cadre : 900 x 600 mm
- Matériau : Polymir® incassable, indéformable, anti-UV
- Fixation : Bras pour mur et poteau
- Usage : Extérieur
- Garantie : 3 ans

INFORMATION PRODUIT

Miroir de Sécurité Rectangulaire Polymir - Optimisez la Visibilité Routière

Assurez la sécurité et la visibilité des usagers de la route avec notre **miroir de circulation rectangulaire Polymir**. Conçu pour offrir une image nette et précise sans déformation, ce miroir est un choix idéal pour améliorer la sécurité à chaque intersection ou zone à visibilité réduite. Il est conforme à l'arrêté du 7 juin 1977 sur la signalisation des routes et autoroutes.

Idéal pour :

- Augmenter la sécurité routière dans les intersections dangereuses.
- Améliorer la visibilité dans les zones de circulation complexe.

Caractéristiques principales :

- Type de produit : Miroir de sécurité.
- Norme(s) : Conforme à l'arrêté du 7 juin 1977.
- Dimensions optique : 600 x 400 mm.
- Dimensions du cadre : 900 x 600 mm.
- Qualité : Polymir incassable, indéformable, et anti-UV.
- Format : Rectangulaire.
- Fixation : Bras pour mur et poteau (48 à 90 mm de section).
- Usage : Extérieur.

Avantages du produit :

- **Conformité légale** : Respect des normes en vigueur pour une installation sûre.
- **Installation rapide** : Livré avec des fixations adaptées pour une mise en place facile.
- **Durabilité** : Matériau robuste qui résiste aux intempéries et aux chocs UV.

Caractéristiques supplémentaires :

Notre miroir de sécurité offre une résistance exceptionnelle grâce à sa construction en Polymir. Sa dimension le rend adaptable à divers environnements, que ce soit pour un usage en trafic dense ou dans des zones à circulation limitée.

Installez votre miroir extérieur selon nos recommandations pour une efficacité maximale :

- Distance miroir-inférieur à 15 m de la bande d'arrêt.
- Limitation de vitesse sur la route prioritaire à ? 50 km/h.
- Installation à plus de 2,30 m de hauteur.
- Trafic principalement local à l'endroit de la signalisation STOP.

Pour sécuriser davantage vos installations, explorez notre gamme de produits de sécurité complémentaires, conçus pour protéger vos usagers et optimiser la circulation.

Avec une garantie de 3 ans sur le cadre, l'optique, et la fixation, notre miroir de sécurité rectangulaire est un investissement sûr et durable pour prévenir les accidents et améliorer la sécurité routière de manière proactive.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. B3280002